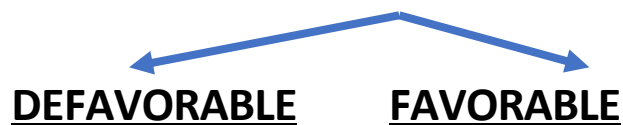


# Protocole d'entrée en classe bilingue en cours de cursus suite à une demande familiale :

**Cycle 1 : Admission en cursus bilingue possible sans démarche préalable.**

**Cycles 2 et 3 : Démarche à respecter pour l'entrée en CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2 :**

- Entretien CPLV avec famille pour parler du projet
- Bilan de compétences linguistiques
- Avis CPLV à transmettre pour IEN
- **AVIS IEN** (courrier famille, copie direction école)



**Un avis défavorable ne permettra pas d'intégrer un cursus bilingue.**

# Protocole de sortie de classe bilingue en cours de cursus de la PS au CM1

## 2 cas à distinguer :

### 1<sup>er</sup> cas : proposition de l'équipe pédagogique

Cette proposition n'est envisageable qu'après la mise en place de toutes les mesures d'aide et d'accompagnement à disposition : différenciation pédagogique, APC, PPRE, RASED, Stage de réussite, PAP...

Si ces mesures n'ont pas permis de pallier les difficultés scolaires de l'élève :

- Réunion d'équipe éducative où la sortie du cursus bilingue peut être proposée (dans le compte-rendu seront précisées les compétences de l'élève dans les deux langues)
- Explicitation du protocole de sortie du cursus bilingue aux parents (CF. bas de page)

### 2<sup>ème</sup> cas : demande à l'initiative de la famille

Procédure à mettre en place par l'équipe pédagogique

- écouter l'argumentation /cerner la problématique
- rassurer après avoir écouté
- Rappeler l'engagement moral et le cadre :

*En principe et sauf raison majeure (déménagement dans une autre commune, une autre académie, ...) **les parents s'engagent moralement à maintenir leur enfant dans le cursus bilingue de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.** La sortie de cursus est une décision qui va à l'encontre de la cohérence éducative et de la continuité des parcours d'apprentissage de l'enfant. Quelle que soit la raison des parents (crainte de ne pas être en capacité de suivre le travail scolaire de l'enfant en allemand, difficultés scolaires\*, ...) **il est essentiel de mener une année scolaire voire un cycle jusqu'à son terme avant d'envisager un changement de cursus.***

- Explicitation du protocole de sortie du cursus bilingue aux parents (CF. bas de page)
- Etude de la situation en conseil des maîtres ou de cycle

## Protocole de sortie :

1. Les parents adresseront leur demande motivée par écrit à l'IEN.
2. L'IEN prend contact avec la direction de l'école
3. Le directeur de l'école transmettra à l'IEN toutes les informations utiles à la compréhension de la demande : difficultés rencontrées en français et en allemand, remédiations mises en place, compte-rendu des conseils de maîtres ou de cycle, de l'équipe éducative...
4. L'avis de l'IEN sera transmis au Directeur de l'école pour remise aux parents.
5. En cas d'avis défavorable, les représentants légaux sont invités à reprendre attache avec la direction de l'école afin de reconsidérer la situation et d'acter la décision finale.